



DELIBERATION N° 2

L'an deux mil dix-huit le dix-sept septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 11 septembre 2018

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, P. ACEDO, M. EVENE, MA THEBAUD, JD BONNOME, JM BAGNERES PEDEBOSCO, S. PUYO, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, AM BARTHE, J. DARRIGADE, MJ ESPIAUBE, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. MARTIN, F. MARTINEZ, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), C. ORDONNES (pouvoir à C.DUFOUR), M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), G. MOSCHETTI (pouvoir à J. BONNOME), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES PEDEBOSCO), C.LOUSTALET (pouvoir à JP CRESPO)

Membre absent n'ayant pas donné procuration : G.ELGART

Secrétaire de séance : MJ ROQUES

Monsieur le Maire explique la nécessité d'abonder certaines opérations en dépenses d'investissement :

Opération 107 : écoles d'un montant de 20 000 € en raison de dépenses nouvelles : comme le remplacement d'une pompe de recyclage de chaudière, l'aménagement d'une nouvelle classe à l'école Langevin, le remplacement d'une chaudière à la cantine scolaire de l'école Joliot Curie, la réfection du mur de clôture à l'école Langevin suite à un sinistre, l'achat d'une armoire chaude à l'école Jean Abbadie, la réfection de la peinture extérieure à l'Ecole Elisa Lassalle et Joliot Curie ;

Opération 120 : Complexe Sportif d'un montant de 50 000 €, nouveaux travaux au stade Piquessary, main courante et abris de joueurs

Opération 34 : Voirie et Réseaux d'un montant de 45 000 € : coûts supplémentaires par rapport à la prévision pour les travaux du parvis de l'Eglise + 31000 €, de démolition de la maison Soriano + 11000 €, et de dépenses nouvelles : sondages pour investigations complémentaires rue Georges Lassalle, barrières de remplacement rue Maurice Perse suite à un sinistre ;

Opération 36 : Centre-ville, aménagement voiries d'un montant de 5 000 €

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 22
Votants : 28
Pour : 22
Contre : 4 (PC)
Abstentions : 2
(PS)

Objet :
Décision
Modificative n° 1

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

(sondages square Marx Dormoy, analyses sol et amiante dans enrobés, pose borne de charge place Sémard) ;

Ces dépenses seront compensées en réajustant les Autorisations de programme n° 2018-128 ADAP et n° 2018-130 « Maison des Associations » ;

Opération 128 : ADAP : réduction de crédits de 30 000 € ;

Opération 130 : Maison des associations : réduction de crédits de 90 000 € ;

Toujours en dépenses d'investissement quelques réajustements sont nécessaires :

Article 102291 : FCTVA (dépenses entretien bâtiments et voirie éligibles suite à notification) : - 1 246 €

Article 10223 : Taxe d'aménagement suite à exonération programme Canditte : + 4 315 € ;

Article 16878 : Régularisation des frais annexes dossier EPFL (terrain Daudignon) : + 7 391 €.

En recettes d'investissement :

Article 10222 : FCTVA, régularisation suite à notification : - 3 986 € (dont - 1 246 € FCTVA sur dépenses de fonctionnement et - 2 740 € FCTVA sur dépenses d'investissement) ;

Article 1323 : Notification par le Conseil Départemental d'une subvention de 107 282 € au titre des travaux d'urgence de l'Apollo ;

Article 1641 : Diminution de l'emprunt à contracter pour 2018 : -103 007 € ;

Article 28188 : Régularisation amortissements 2018 : - 10 000 € ;

Article 021 : Virement de la section de fonctionnement : + 20 171 €.

Des régularisations sur la section de fonctionnement : en recette de fonctionnement :

Article 7411 : régularisation de la Dotation Globale de Fonctionnement suite à la notification 2018 : + 25 026 € ;

Article 777 FCTVA dépenses d'entretien bâtiments et voirie : - 1 246 €.

Soit un total de supplément de recettes en fonctionnement de 23 780 € permettant de pallier à des dépenses supplémentaires en fonctionnement comme :

Article 6574 : subvention exceptionnelle en faveur des Communes sinistrées des Pyrénées Atlantiques de 1 000 € ;

Article 6618 : Dossier EPFL, terrain DAUDIGNON, frais annexes à déduire de cet article mais à rajouter à l'annuité en capital comme vu précédemment pour -7 391 € ;

Article 6811 : régularisation des amortissements -10 000 € ;

Article 022 : dépenses imprévues pour 20 000 € ;

Article 023 : virement à la section d'investissement pour 20 171 €.

Ainsi, après toutes ces modifications, la Décision Modificative sera équilibrée en fonctionnement (23 780 €) et en investissement (10 460 €) pour un total global de dépenses et de recettes de 34 240 €.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article (chap) – fonction – opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (chap) – fonction – opération</i>	<i>Montant</i>
10223 (10) – 01 : TLE	4 315,00	021 (021) – 01 : Virement à la section de fonctionnement	20 171,00
102291 (040) – 01 : Reprise sur FCTVA	-1 246,00	10222 (10) – 01 : FCTVA	-3 986,00
16878 (16) – 70 : Autres organismes et part.	7 391,00	1323 (13) – 810 – 113 : Départements	107 282,00
21312 (21) – 20 – 107 : Bâtiments scolaires	20 000,00	1641 (16) – 01 : Emprunts en €	-103 007,00
21318 (21) – 412 -120 Autres bâtiments	50 000,00	28188 (040) – 01 : Autres immobilisations	-10 000,00
21318 (21) – 810 -128 : Autres bâtiments	-30 000,00		
21318 (21) – 025 – 130 : Autres bâtiments	-90 000,00		
2151 (21) – 820 -34 : Réseaux de voirie	45 000,00		
2151 (21) – 820 -36 : Réseaux de voirie	5 000,00		
Total	10 460,00		10 460,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article (chap) – fonction – opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (chap) – fonction – opération</i>	<i>Montant</i>
022 (022) – 020 : Dépenses imprévues	20 000,00	7411 (74) –01 : Dotation forfaitaire	25 026,00
023 (023) – 01 : Virement à la section d'investissement	20 171,00	777 (042) – 01 : Quote part des subventions d'investissement	-1 246,00
6574 (65) – 520 : Subvention de fonctionnement aux associations	1 000,00		
6618 (66) – 70 : Intérêt des autres dettes	-7 391,00		
6811 (042) – 01 : Dotations aux amortissements des immobilisations	-10 000,00		
TOTAL	23 780,00		23 780,00
TOTAL DEPENSES	34 240,00	TOTAL RECETTES	34 240,00

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

. décide de modifier les crédits ouverts au budget 2018 comme indiqué ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 18 septembre 2018

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 24/09/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 24/09/2018